



## L'UGICT-CGT COMMUNIQUE

### **Halte au temps de travail sans limite Ingénieurs, Cadres, Techniciens, nous travaillons déjà assez !**

Le Sénat démarre ce jeudi 17 juillet l'examen du projet de loi sur le temps de travail dont l'allongement proposé est inacceptable :

- les salariés au forfait jours travaillent déjà trop !
- Les ICT vivent au quotidien l'augmentation de leurs horaires, l'intensification des charges, le développement du stress et emmènent du travail à la maison.

**Encore plus d'heures ou de jours de travail ? C'est en contradiction totale avec leur attachement à une RTT permettant une bonne conjugaison entre vie au travail et vie hors travail !**

Les ICT ne veulent pas travailler plus pour compenser le manque de reconnaissance salariale mais ils veulent être reconnus et payés à la hauteur de leur qualification et aspirent à la réduction de leur charge de travail.

En outre, allonger le temps de travail serait de fait un facteur de discrimination pour l'accès des femmes aux postes à responsabilités et ce serait aussi moins de débouchés dans l'emploi pour les jeunes diplômés.

Tous les salariés sont concernés par cet élargissement du nombre de jours travaillés par an à travers les forfaits. Chaque fois que les entreprises ont l'occasion de renégocier les accords RTT, elles essayent d'imposer les forfaits jours au plus grand nombre.

- C'est ce que tente aujourd'hui la direction d'EDF.
- C'est déjà le cas depuis mars 2006 pour les ouvriers itinérants de la métallurgie qui peuvent être mis au forfait jours.
- Dans la fonction publique également, des cadres et techniciens supérieurs commencent à être soumis au forfait jours à l'exemple des vérificateurs des impôts.

Au-delà des forfaits jours, la loi va imposer la renégociation de tous les accords pour tous les salariés au décompte horaire :

- les repos compensateurs seront à négocier dans l'entreprise.
- Le temps choisi a purement été supprimé pour laisser la place à des heures supplémentaires obligatoires.

Globalement, c'est l'employeur qui fera sa loi sur le temps de travail dans l'entreprise.

**La CGT des cadres et des technicien-nes appelle à protester devant le Sénat le jeudi 23 juillet 2008 de 13 heures à 14 heures 30 et à signer massivement la pétition nationale dans les entreprises ou sur le site Ugict.**

Pétition en ligne : [www.ugict.cgt.fr](http://www.ugict.cgt.fr)

Contact : Marie-José Kotlicki ☎ 01 48 18 84 33 - 06 89 33 72 56

Montreuil, le 16 juillet 2008